



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE N° 2025-23

## Interdiction de stationnement et de circulation Courses hippiques

**Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives à la réglementation de la circulation et du stationnement ;

**Vu** la demande en date du 10 juillet 2024 présentée par Monsieur Pascal TEILLEUX, Président de la Société des Courses de la Ferté-Vidame ;

**Considérant** que les courses hippiques se dérouleront les dimanches 20 juillet, 03 et 24 août 2025, sur l'hippodrome de "Pipe Souris" qui est bordé par les chemins ruraux n°30 dit « les Loges » et n°17 dit « du Champ » ;

**Considérant** que le stationnement et l'arrêt des automobiles et autres véhicules pourraient gêner la circulation et occasionner des accidents ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

### ARRETE

#### **Article 1 : Interdiction de Stationnement et d'Arrêt**

Le stationnement et l'arrêt des automobiles et autres véhicules sont interdits sur les chemins ruraux n°30 dit « les Loges » et n°17 dit « du Champ » les dimanches 20 juillet, 03 et 24 août 2025, à l'occasion des courses hippiques sur l'hippodrome de "Pipe Souris".

#### **Article 2 : Signalisation**

La signalisation nécessaire sera mise en place pour informer les usagers de la voie publique des interdictions de stationnement et d'arrêt.

#### **Article 3 : Responsabilités**

Les contrevenants à cet arrêté s'exposent à des sanctions conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### **Article 4 : Exécution**

Madame le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes réglementaires.

Fait à La Ferté-Vidame, le 10 juin 2025

Le Maire, Catherine STROH

